



Cylindre à remplacer

Par Ryana

Bonjour

Dernièrement j'ai signé mon état des lieux mais j'avais mis un cylindre à moi aussi la porte d'entrée et en déménageant j'ai oublié de remettre l'original. Je dois repasser le poser ce que je lui ai dit que j'allais faire cette semaine. La propriétaire me menace par SMS de vite venir le poser sans ça elle appelle un serrurier et le déduit sur ma caution. Je voulais savoir si il ne fallait pas qu'elle fasse cette demande par courrier recommandé dans un premier temps s'il vous plaît ?

Merci.

Cordialement

Par kang74

Bonjour

La propriétaire est en droit de vous demander de remettre l'appartement dans l'état ou vous l'avez trouvé avant le jour de l'état des lieux .

Et à défaut de faire venir un serrurier et vous déduire les frais de votre caution sans vous demander quoi que ce soit .

Vous avez de la chance : elle vous donne un délai .

Par de là, si vous ne vous exécutez pas rapidement, le seul courrier qu'il serait légitime de recevoir c'est la facture du serrurier et le reliquat de dépôt de garantie si existant .

Donc non , quand on fait une fleur à quelqu'un, on n'a pas besoin de lui faire un courrier pour qu'il le comprenne .

Par yapasdequoi

Bonjour,

Soit vous remettez le cylindre d'origine, soit vous donnez toutes les clés au propriétaire.

Dépêchez vous car pour le moment, vous n'avez pas rendu les clés qui ouvrent le logement, et donc votre loyer court toujours !

Par Ryana

Bonjour merci pour vos réponses.

La fleur!! Désolée mais c'est moi qui lui fait un appartement pourri qu'elle m'a loué avec de l'humidité et des cafards et elle n'a rien fait en plus elle a gardé tout mes APL et elle m'a demandé 2 mois de caution alors que maintenant c'est qu'un mois !! Alors pour le cylindre désolée c'est rien du tout comparé à son petit trafic.

Si j'ai rendu toutes les clés. État des lieux de sortie le 30.06 avec remise des clés.

Par kang74

Le propriétaire est en droit de de mander la remise en état .

Par yapasdequoi

Vous avez rendu les clés qui correspondent au nouveau cylindre et qui ouvrent effectivement le logement ?

Et c'est bien inscrit sur l'état des lieux de sortie ?
Pourquoi faut-il donc revenir changer ce cylindre ?

Après avoir rendu les clés, vous n'avez plus accès au logement. Vous ne pouvez plus y faire quelque travaux, même minimes et votre démarche est donc incompréhensible.

Par yapasdequoi

Le propriétaire est en droit de de mander la remise en état .

Oui ...

mais seulement si l'état des lieux de sortie fait apparaitre une dégradation par rapport à l'état des lieux d'entrée.

(exemple : entrée : "5 clés fournies", sortie : "3 clés rendues qui ne fonctionnent pas")

Par Ryana

Fin de compte la propriétaire me donne rdv ce mercredi elle m'ouvrira pour poser ce cylindre.

Je pense que l'histoire va se terminer avec ce cylindre. Ouf!!

En tout cas merci pour tout vos commentaires et votre aide ça rassure d'avoir de bon conseils !

Par yapasdequoi

Mais pourquoi seriez vous obligé de poser ce cylindre ?

C'est incompréhensible.

Par janus2

Bonjour,

Même interrogation que yapadequoi, pourquoi voulez-vous remettre le cylindre d'origine ? Vous avez tout à fait le droit de changer les serrures, du moment que vous remettez autant de clés lors de votre départ que vous en avez reçues lors de votre entrée dans les lieux.

A moins, peut-être, qu'il y ait une particularité avec ce cylindre d'origine ? Est-ce, par exemple, la même clé pour ouvrir l'appartement et l'immeuble ?

Par yapasdequoi

Et on ne sait toujours pas ce qui a été noté dans l'EDLS.

Mais comme la solution est trouvée hors juridique... tant mieux pour tout le monde.